



Ministère de la santé et des solidarités

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Mission de l'observation, de la prospective
et de la recherche clinique

Personne chargée du dossier :
Dr Patrick Gardeur
Téléphone : 01 40 56 56 09
Télécopie : 01 40 56 52 17
Mél : patrick.gardeur@sante.gouv.fr

Sous- direction de la qualité et fonctionnement
des établissements de santé
Bureau qualité et sécurité des soins

Personne chargée du dossier :
Dr Jean-Marc Nadal
Téléphone : 01 40 56 46 55
Télécopie : 01 40 56 58 30
E-mail : jean-marc.nadal@sante.gouv.fr

Le Ministre de la santé et des solidarités

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des agences régionales de l'hospitalisation
(pour information)

Madame et Messieurs les Préfets de régions
Directions régionales des affaires sanitaires
et sociales (pour information)

Mesdames et Messieurs les Préfets
de départements, Directions départementales des
affaires sanitaires et sociales (pour information et
diffusion aux établissements publics de santé et
participant au service public hospitalier)

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux de
centres hospitaliers universitaires
(à l'attention des directeurs chargés de la qualité,
pour mise en œuvre)

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements publics de santé et participant au
service public hospitalier (pour mise en œuvre)

CIRCULAIRE N°DHOS/OPRC/SDE/2006/545 du 27 décembre 2006 relative au programme de recherche
en qualité hospitalière pour 2007

Date d'application : immédiate

Résumé : Un appel à projets relatif au programme de recherche en qualité hospitalière est lancé pour l'année 2007 auprès des établissements de santé publics et participant au service public hospitalier - Description des procédures de l'appel à projets - Modalités et délais de constitution des dossiers de réponse à l'appel à projets.

Mots clés : Recherche en qualité hospitalière - appel à projets - établissements de santé publics - établissements de santé participant au service public hospitalier

Annexe 1 : Fiche de résumé

Annexe 2 : Description détaillée du projet de recherche

Annexe 3 : Fiche d'avis de la direction de l'établissement de santé coordonnateur

Annexe 4 : Calendrier prévisionnel

La présente circulaire a pour objet de lancer un programme de recherche en qualité hospitalière au titre de l'année 2007 destiné à promouvoir la recherche sur la qualité dans les établissements publics de santé et participant au service public hospitalier.

Objectifs

Le programme de recherche en qualité dans les établissements de santé, promu par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, comprend les dimensions des soins, des pratiques et des organisations hospitalières. Ce programme est élaboré en étroite collaboration avec la Haute Autorité de santé (HAS), qui tient le rôle de conseil scientifique aux différentes étapes du processus.

Le but de ce programme est de fournir aux équipes hospitalières et aux décideurs des connaissances contribuant à l'amélioration de la qualité dans les établissements de santé et permettant d'appréhender l'impact des changements sur la performance hospitalière. Son objectif est d'impulser le développement d'un potentiel de recherche en France sur les services de santé, équivalent à la « Health Services Research » très présente dans les pays anglo-saxons ou nord-européens. Elle est interdisciplinaire et concerne aussi bien les aspects de besoins de santé, d'organisation et de management des établissements ou d'évaluation du système de santé.

Le champ de la recherche sur la qualité dans les établissements de santé doit s'attacher à tous les aspects de la recherche en qualité hospitalière, incluant la qualité et la sécurité des services de soins, la gestion de ces services, l'évaluation des organisations, l'impact des politiques de santé et des outils de régulation sur la qualité et l'efficacité des pratiques et des organisations.

Le programme de recherche en qualité hospitalière couvre l'évaluation des interventions visant au changement des pratiques et des comportements dans les établissements de santé.

Cet appel à projet, qui ne permettra pas à lui seul de soutenir le développement de ce domaine de la recherche, s'inscrit en complémentarité avec les appels à projets d'autres institutions, à l'instar de ceux de la Haute Autorité de santé (HAS) et de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Les projets validant de nouvelles méthodes d'amélioration de la qualité avec une vision globale de la prise en charge des patients et les projets portant sur la complémentarité et la subsidiarité entre lieux de prise en charge seront également encouragés.

1. Les thèmes retenus :

Les trois grands thèmes de l'appel à projets sont les suivants :

1.1 Liens entre volume d'activités et qualité des pratiques

Alors que les notions de seuil minimum d'activités et de volume d'activités sont de plus en plus utilisées comme garant de la qualité des pratiques et dans de nombreux textes réglementaires, il existe peu de données sur la notion de plafond d'activité au-delà duquel pourrait exister une dégradation des soins.

Il s'agit donc de réaliser une étude sur le lien entre le volume d'activité et la qualité des pratiques et d'orienter prioritairement cette recherche sur les seuils maximaux d'activités.

L'approche retenue pour traiter cette thématique peut être celle d'une activité (par exemple la chirurgie orthopédique...) ou d'une organisation (par exemple le parcours de soins du patient dans la période péri-opératoire). Pour cette dernière, l'étude nationale sur les événements indésirables graves liés aux soins (ENEIS) a en effet montré que plus de la moitié des événements indésirables graves survenus dans les établissements de santé étaient liés à la prise en charge péri-opératoire.

Ce thème s'inscrit en complémentarité avec l'appel d'offre de la HAS sur le lien entre volume d'activités et qualité dans les établissements de santé, qui demande en particulier une revue de la littérature et une modélisation à partir de données françaises. Ne seront donc pas retenus dans cet appel à projet les dossiers de candidature qui proposeraient les mêmes prestations.

1.2 Impact de l'organisation en « équipe mobile » et en « équipe transversale » sur la qualité de la prise en charge

Les équipes mobiles ou transversales sont en constant développement et constituent un recours très recherché lors de l'organisation d'activités médicales, médico-soignantes et médico-techniques. Ces équipes pluridisciplinaires qui ont des missions de formation, de soutien, de coordination et d'évaluation des besoins, se regroupent autour de quelques thématiques (les équipes hospitalières de liaison en addictologie, les équipes opérationnelles d'hygiène hospitalière, les équipes mobiles de gériatrie, de soins palliatifs, de lutte contre la douleur ou les équipes de cancérologie pédiatrique). Par leurs fonctions, les personnels des équipes mobiles constituent des acteurs et témoins idéaux pour repérer les facteurs associés, favorisant ou limitant l'appropriation de cette organisation par les professionnels de santé (démarche palliative, gériatrie, douleur...).

Il s'agit de mesurer l'impact d'une équipe mobile ou transversale sur la qualité des soins et des pratiques, ainsi que sa contribution à l'amélioration des prises en charge. Des propositions seront faites pour lever les éventuels obstacles repérés à l'appropriation de cette nouvelle organisation.

1.3 Evaluation de nouvelles modalités favorisant la coordination intra-hospitalière des soins

Le morcellement et le clivage des tâches ainsi que le fractionnement du temps de travail, entre autres, sont à l'origine de défauts de coordination à l'intérieur des établissements de santé. Il a été montré que ces défaillances étaient souvent à l'origine d'événements indésirables graves. Par ailleurs, la multiplication des métiers, des structures de soins et des intervenants ainsi que les liens nouveaux entre les technologies et les spécialités médicales justifient de nouvelles coordinations entre professionnels de santé médicaux et paramédicaux de différentes disciplines.

Pour pallier ces défaillances, les établissements de santé ont développé de nouveaux modes de coordination des soins à différents niveaux (dans un même service, entre les services, entre les différentes disciplines) : ré-organisation des soins, re-déploiement des tâches, nouvelles modalités de transmission et de partage de l'information...

Des expériences innovantes développées dans un établissement ou un groupe d'établissements, mais qui sont susceptibles d'être applicables dans d'autres lieux, mériteraient d'être évaluées afin de juger l'intérêt de leur généralisation pour une meilleure continuité et sécurité des soins et un mode de prise en charge globale de qualité.

Ces évaluations doivent être comparatives avec des mesures d'impact en terme de modifications des pratiques professionnelles individuelles et collectives, de gain de productivité ou de bien-être au travail (les évaluations des réseaux de soins sont exclues).

2. Modalités de soumission et de sélection des dossiers

2.1 Informations pratiques

Cet appel à projets s'adresse à tous les établissements publics de santé et participant au service public hospitalier.

La nature même des missions confiées aux CHU conduit à faire de ces établissements les animateurs de la politique locale de recherche sur la qualité des soins et des pratiques hospitalières. Des projets associant des professionnels de disciplines différentes et issus de plusieurs établissements de santé, dans un cadre de coopération, constitueront un des critères prioritaires de choix.

Un projet ne pourra être sélectionné que si l'équipe hospitalière responsable scientifique du projet dispose de compétences méthodologiques et d'une expérience confirmée dans la conduite de projet de recherche. Toutefois, en cas de nécessité, elle peut obtenir la collaboration d'experts extérieurs universitaires ou appartenant à des établissements publics à caractère scientifique. L'engagement de cette co-responsabilité dans la réalisation du projet devra être attesté.

Dans tous les cas, le nom du chef de projet principal cité dans le dossier de candidature doit être impérativement celui du chercheur qui effectuera la recherche et non celui du responsable auquel est rattaché le chercheur.

2.2 Constitution du dossier de candidature :

Tout projet de recherche soumis doit concerner l'un des thèmes retenus.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement : une fiche résumé à laquelle doit être jointe la demande financière circonstanciée (annexe n° 1) , une description détaillée du projet (annexe n° 2). Il doit également comprendre l'avis du directeur de l'établissement de santé/service chargé de la qualité (annexe n° 3) ; au cas où un établissement de santé présenterait plusieurs projets, un classement des dossiers par ordre de priorité sera effectué.

Chacun des dossiers portera sur sa couverture la mention « programme de recherche en qualité hospitalière 2007 », suivie du nom de l'établissement coordonnateur déposant et du titre du projet.

Le dossier complet, relié ou agrafé, sera ensuite adressé par le **directeur de l'établissement de santé coordonnateur en 8 exemplaires** par envoi postal recommandé avec avis de réception, **au plus tard lundi 5 mars 2007** à la :

Mission de l'observation, de la prospective et de la recherche clinique
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
Ministère chargé de la santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

et expédié simultanément **par voie électronique, exclusivement au format Word**, à :
patrick.gardeur@sante.gouv.fr

Les dossiers incomplets ou fournis en nombre insuffisant ne seront pas enregistrés et ne seront pas soumis à la procédure de sélection.

La date limite d'envoi est impérative (annexe n° 4).

2.3 Sélection des dossiers

La sélection des dossiers sera effectuée par un comité dont les membres seront désignés par le ministre et qui procédera à l'examen de chaque dossier de candidature.

Au terme de ses travaux, le comité proposera au ministre chargé de la santé une liste des projets à retenir, éventuellement assortie pour certains projets de suggestions de complément ou de modification.

Au vu de la totalité des informations provenant du comité, le ministre sélectionnera les projets à financer. La notification des crédits interviendra au printemps 2007.

3. Financement

Pour chacun des projets sélectionnés, les crédits seront délégués exclusivement à l'établissement de santé coordonnateur au titre d'un exercice tarifaire (enveloppe MIGAC), renouvelables pour la seule durée du projet. Ces crédits n'ont pas de caractère pérenne. Ils donnent lieu à un suivi spécifique sur le plan national.

L'établissement de santé coordonnateur du projet procédera à l'affectation d'une part de ces crédits auprès des établissements éventuellement associés, selon les modalités définies par voie de convention conclue avec ces derniers.

Les directeurs des établissements de santé veilleront à l'évaluation rigoureuse des moyens financiers demandés.

Le contrôle de la consommation des crédits sera exercé par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, dont les décisions seront communiquées aux agences régionales de l'hospitalisation.

Selon la durée du projet retenu, un ou des rapports intermédiaires seront demandés. Au terme du projet, un rapport final sera impérativement remis à la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et fera l'objet d'une évaluation.

A titre indicatif, la totalité des crédits dévolue au programme de recherche en qualité hospitalière s'élèvera à 1 million d'euros sur 3 ans, soit 333 000 euros en 2007.

La circulaire et ses annexes sont disponibles sur le site internet du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr .

Toutes informations peuvent être recueillies auprès de la DHOS :

- Mission de l'observation, de la prospective et de la recherche clinique :

Dr Patrick Gardeur tél. : 01 40 56 56 09

Mél : patrick.gardeur@sante.gouv.fr

Télécopie : 01 40 56 52 17

- Sous direction de la qualité et fonctionnement des établissements de santé / Bureau E 2

Dr Jean-Marc Nadal, Tel : 01 40 56 46 55

Mél : jean-marc.nadal@sante.gouv.fr

Télécopie : 01 40 56 58 30

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins



Annie PODEUR

ANNEXE 1

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE EN QUALITE HOSPITALIERE

FICHE RESUME

1) THEME DE L'APPEL A PROJET : (supprimer les 2 mentions inutiles)

- I- Liens entre volume d'activités et qualité des pratiques
- II- Impact de l'organisation en « équipe mobile » et en « équipe transversale » sur la qualité de la prise en charge
- III- Evaluation de nouvelles modalités favorisant la coordination intra-hospitalière des soins.

2) TITRE DU PROJET

.....
.....
.....
.....

3) Nom de l'établissement de santé coordonnateur :

.....

CHEF DE PROJET PRINCIPAL (un seul responsable scientifique) :

NOM-PRENOM :

Service ou département :

Statut juridique du chef de projet :

Adresse professionnelle :

Tél : Portable :

Fax :

E-mail :

4) Nom de l'établissement de santé associé (s'il y a lieu) :

.....

CHEF DE PROJET ASSOCIE

NOM-PRENOM :

Service ou département :

Statut juridique du chef de projet :

Adresse professionnelle :

Tél : Portable :

Fax :

E-mail :

5) RESUME DU PROJET (250 mots maximum) :

CONTEXTE DU PROJET DE RECHERCHE :

OBJECTIFS DU PROJET DE RECHERCHE (problématiques ou hypothèses de recherche) :

METHODES ET OUTILS :

DEROULEMENT ET DUREE DU PROJET :

IMPACT DES RESULTATS ATTENDUS :

6) MONTANT TOTAL EN EUROS DEMANDE POUR LE PROJET =

6-1) Joindre à la présente fiche de résumé un document descriptif distinct justifiant et décrivant de manière précise et détaillée les différents postes de dépenses :

- dans l'établissement de santé coordonnateur ;
- dans les éventuels établissements associés.

6-2) Joindre un tableau récapitulatif des montants chiffrés des postes de dépenses et le montant total du projet

ANNEXE 2

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE EN QUALITE HOSPITALIERE

Description détaillée du projet (25 pages maximum)

I- Situation actuelle du sujet proposé : contexte et enjeux.

II- Description du projet :

Objectif(s) du projet : principal (ux) et secondaire(s) clair(s) et précis
(problématique(s) ou hypothèse(s) de recherche)
Originalité et/ou caractère innovant du projet
Adéquation avec le thème choisi

III- Méthodologie : méthode (s) à développer de façon précise et claire

Population concernée par l'étude ou cible
Outils (modalités d'élaboration, validation, test)
Modalités de recueil et d'analyse des données recueillies
Acteurs du projet : compétences dans le domaine du responsable recherche et équipes associées
Déroulement et/ou coordination du projet (les différentes étapes)

IV- Conséquences attendues des résultats du projet :

Documents produits
Impact des résultats

V - Etude(s) pilote (s) préalablement réalisée(s) démontrant la faisabilité du projet

VI- Calendrier des réalisations et échéances du projet (estimé en période de temps)

VII- Si le projet de recherche a déjà fait l'objet d'un appel à projets auprès d'une autre institution, mentionner les informations sur les financements demandés ou obtenus

VIII- Bibliographie

IX- Préciser si les acteurs du projet ont déjà publié dans le domaine de recherche du projet (si oui, faire la liste des principales publications - 5 au maximum).

X- C.V. abrégé du chef de projet principal - 2 pages maximum - et principales publications, 5 au maximum

ANNEXE 3

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE EN QUALITE HOSPITALIERE

Avis de la direction de l'établissement de santé coordonnateur / service chargé de la qualité

Thème du projet :

Titre du projet :

Nom du chef de projet principal :

Service/département :

Etablissement de santé :

Adresse de l'établissement :

Tel :

E-mail :

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE / service chargé de la qualité

- sur le financement demandé
- sur la cohérence avec le projet d'établissement
- sur les avantages du projet
- sur les problèmes éventuels.....

Signature du directeur de l'établissement

ANNEXE 4**APPEL A PROJETS DE RECHERCHE EN QUALITE HOSPITALIERE****CALENDRIER PREVISIONNEL**

décembre 2006	Diffusion de la circulaire
lundi 5 mars 2007	Date limite de réception par courrier et par messagerie électronique des dossiers (Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins – Mission de l'observation, de la prospective et de la recherche clinique) transmis par les directeurs d'établissement de santé
printemps 2007	Arbitrages définitifs et notification des crédits